CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les droits et obligation de la société THE EDGE dans le cadre de la vente ou prestation destiné à des particuliers ou à des professionnels.

En conséquence tous nos produits et services fournis par la société THE EDGE impliquent l’adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, à l’exclusion de tout catalogue, prospectus ou autre document publicitaire qui n’ont qu’une valeur indicative.

Nos marchandises destinées aux particuliers ou aux professionnels voyagent toujours aux risque et périls du destinataire.

Nos délais de livraison ne sont fournis qu’à titre indicatif et sont maintenus dans la limite du possible. Un retard, même important ne peut constituer une cause acceptable, ni de refus de livraison, ni d’action en dommage et intérêts d’aucune sorte.

Lors de la livraison, en cas de colis manquants ou détériorés, des réserves doivent être formulées sur le récépissé de livraison du transporteur et être confirmées **par lettre recommandé dans les 3 jours ouvrable au transporteur livreur.**

A compter de la date de réception de sa commande, l'acheteur dispose d'un délai de 15 jours pour retourner un produit. Passé ce délai, les produits livrés seront réputés conformes et acceptés par le client. The Edge se réserve le droit de refuser l'échange, l'avoir ou le remboursement.

**Bon de commande** Sachant qu’au préalable de toute commande un bon de commande avec descriptif est envoyé au client, celui-ci ne sera validé qu’à réception de l’acompte qui vous sera demandé. Toutes modifications du client seront reportées sur le descriptif du bon de commande initial. Fait obligation pour la sarl THE EDGE d’une modification du bon de commande de celui-ci et de l’envoi d’un nouveau bon de commande modifié au client.

**1) Perte d’acompte**

Sans réponse de client pour le paiement du solde d’une commande et ou d’un achat, après un délai d’attente de 60 jours suite à avoir averti le client que son achat et ou commande était disponible, la SARL THE EDGE avertira le client de régler le solde de la commande sous un délai de 20 jours en date d’un courrier RAR. Au-delà de ce délai, le client perdra définitivement Son acompte qui était en fait un premier versement à valoir “ sur un achat et ou une commande. Aucun motif de renonciation ne sera accepté du client.

**Après cette date de 20 jours La perte de l’acompte sera définitive.**

**2) clause de réserve de propriété**

La SARL THE EDGE a établi une réserve de propriété qui est une clause contractuelle qui lui assure de se réserver la propriété des biens vendus et ou commandés jusqu’ au paiement complet de prix en principal et accessoires. Cette clause permet à la sarl THE EDGE de rester propriétaire de la chose vendue et ou commandé jusqu'à ce que le bien soit entièrement payé, par l’acheteur.

**Garantie :**

**Notre garantie ne pourra s’effectuer dans le cadre d’une mauvaise utilisation et/ou d’un usage abusif. Dans ce cas la SARL THE EDGE sera dégagée de toutes responsabilités de remplacements et/ou de remboursement. Ceci plus particulièrement pour la coutellerie forgée pour la chasse, le tactique, le bushcraft et les utilisations en combats réelles(joutes).**

**Retour commande :**

**La SARL THE EDGE ne réalisant que des pièces uniques et artisanales forgées sur mesure. Tout retour de produits doit faire l’objet d’un accord préalable et écrit de la SARL THE EDGE.**

Tout retour de produits sans l’accord préalable et écrit de la SARL THE EDGE ne pourra donner lieu à l’établissement d’aucun remboursement. Les frais de transport et les risques de retour demeurent en toutes circonstances à la charge du client. Lorsqu’après un contrôle à la réception du bien retourné à la SARL THE EDGE, un vice apparent est effectivement accepté et/ou constaté par la SARL THE EDGE, le client ne pourra demander que le remplacement et ne prétendre à une quelconque indemnité ou annulation de la commande.

Tout retour ne sera accepté que sur l’envoi de photos, et ou des éléments de la commande qui ne correspondrait pas au devis ou au descriptif de la dite commande sur mesure. Ceci par courrier en A/R

**Notre garanti est strictement limité au remplacement ou au remboursement à notre choix des pièces reconnues défectueuses ou non conforme après examen par nos soins.**

**Exemple de hors garantie :**

-Les lames d’épées ne sont pas conçues pour heurter des objets métalliques très durs risquant d’entraîner des dommages irréversibles.

-Les réparations ou transformations effectuées par d’autre personnes autre que la société The Edge.

-Ne sont pas garantie les pièces ayant étaient revendus une tierce personne.

**Toutefois, la prise en charge de la garantie par Sarl THE EDGE suppose l’examen de visu, par nous, de l’article (photos, envoi de l’article à réparer ou remplacer).**

En cas de réparation non-couverte par ladite garantie (usure normale, mauvaise utilisation, défaut d’entretien, transformation ou abus d’utilisation ayant entraîné une usure anormale et ou casse …), La SARL THE EDGE vous en communiquera au préalable le coût ainsi que les frais de port pour le retour.

Dans tous les cas, les frais d’acheminement et de retour sont à la charge de l’acheteur ou du revendeur s’il souhaite nous l’adresser directement.

**- Entretiens des lames carbones**

Il faut déjà prendre en compte que toutes les lames en carbone pourront prendre une autre teinte au fil des utilisations, c'est une réaction normale de son alliage au contact des aliments, de l'air, du sang, de l'eau pour le lavage...Mais cette teinte sera uniforme, souvent un peu plus foncée, comme patinée, grisée. C’est une réaction des lames carbone.

**Attention aux couteaux, dagues et épieux de chasse. Lors du contact avec le sang qui est très corrosif, il faudra nettoyer les lames immédiatement, ceci pour éviter toutes corrosion.**

**Surtout pour éviter les tâches type rouille, qui elles, résultent d'un mauvais entretien après usage.**

Déjà, il faut oublier le lave-vaisselle qui est trop agressif pour l'acier carbone. Le contact continu avec l'eau et les températures élevées ne sont vraiment pas bonnes pour votre couteau. Aussi, il faut éviter de laisser votre couteau sale trop longtemps. En fait, beaucoup d'aliments contiennent de l'eau comme les légumes, et le contact prolongé n'est encore une fois pas recommandé. C'est simple, une fois l'utilisation finie, lavez-le !

Un lavage doux à la main est préconisé. Attention, il ne faut également pas oublier son couteau à tremper dans l'évier... Une fois l'utilisation terminée, il faut le passer sous l'eau tiède, et le nettoyer avec un détergeant doux et une éponge douce. Puis, une fois lavée, il faut **ABSOLUMENT** l'essuyer afin qu'aucune trace d'eau ne reste sur sa surface. Cette étape est impérative. Le couteau doit être conservé dans un endroit sec, à l'abri de toute source d'humidité. Puis, pour lui redonner un coup de jeune et surtout le protéger des éventuelles agressions, vous pouvez l’huiler de temps en temps, le lubrifiant protègera sa surface. Apres utilisation, Il faut aussi penser à lubrifier la lame et la laisser en dehors de son fourreau lorsqu' elle n’est pas utilisé.

Avec ces précautions, vous devriez conserver un couteau exempt de toute trace de rouille ! Il serait dommage de vous priver de l'efficacité des couteaux carbone tout ça parce que l'entretien est différent des couteaux en acier inoxydable. Ce sont de très bons couteaux, qui, comme on l'a dit, coupent merveilleusement bien ! Il faut juste être précautionneux et admettre que malgré tous ces soins, le couteau se patinera naturellement !

**La SARL THE EDGE ne pourra pas être tenu responsable des dommages qui résulteraient d’un mauvais entretien faites par le client des lames carbone.**

**Longueur de nos lames**

Cette longueur est calculée de la pointe de la lame à la garde. Ceci concerne également : les dagues, épées, et tout type de sabres. Pour les couteaux en plate semelle cette longueur s’établit de la pointe de la lame au début des plaquettes

**En cas de litige le tribunal d’Arras sera le seul compétent.**

CONDITIONS GENERALES POUR LES STAGES DE FORGE

**1)Suite aux parutions au journal officiel au 22 Janvier 2022 de la loi n 2022-46.**

**A compter du 24 Janvier 2022 et jusqu’ à modification légale ultérieur.**

**Il faudra que pour accepter d’être admis en stage. D’être muni individuellement d’un Pass Vaccinal à jour et valide ainsi que d’un Test PCR négatif,**

**et de m’en présenter les justificatifs légaux de visu avant de commencer le stage. Soit par attestation papier officiel et ou sur leur smartphone respectif.**

2) durant le stage, le stagiaire devra se munir du nombre de masques adéquates pour assurer sa protection.